

REPUBLIQUE FRANCAISE
 DEPARTEMENT de l'AVEYRON
 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
Commune de FLORENTIN la CAPELLE

Séance du 30 janvier 2025

Date de la convocation : 27 janvier 2025
 Date d'affichage : 27 janvier 2025

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil Municipal : 11
- En exercice : 11
- Qui ont pris part à la délibération : 9

Objet de la délibération :

Demande subvention pour la réfection de la voirie communale.

L'an deux mille vingt-cinq et le 30 janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Lucien VEYRE, Maire.

Présents : M. Michel CALVET - Mme Delphine de LAPARRA - M. Fabien GAMEL - M. Jean-Marie MOLINARIE - Mme Sandrine ROUQUIE - M. Jean-Claude TEYSSÉDRE - Mme Hélène TURLAN - M. Claude VEYRE - M. Lucien VEYRE.

Absents excusés : Mme Sandra PEREZ. Mme FREEMAN Michèle

En application de l'article L. 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, Madame Delphine de Laparra a été désignée secrétaire de séance

M. le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que la Commune peut bénéficier de subventions au titre de la « Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux » (D.E.T.R.) ainsi qu'un fond de concours de la Communauté de Communes pour aider au financement des travaux de voirie.

Le coût des travaux tel qu'établi à partir du devis réalisé s'élève à la somme de 68 025.00€ H.T

Le plan de financement définitif s'établit comme suit :

| | |
|------------------------|---------------|
| ETAT 25 % | 17 006.00 HT |
| Communauté de Communes | 25 000.00€ HT |
| AUTOFINANCEMENT | 26 019.00€ HT |

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve ce projet, les devis et le plan de financement pour cette opération et autorise Monsieur le Maire à faire le nécessaire pour demander les aides et la réalisation du projet.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Le Secrétaire de séance

Acte rendu exécutoire
 après dépôt en Préfecture
 le 31/01/2025
 et publication ou notification
 du 31/01/2025



REPUBLIQUE FRANCAISE
 DEPARTEMENT de l'AVEYRON
 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
Commune de FLORENTIN la CAPELLE

Séance du 30 janvier 2025

Date de la convocation : 27 janvier 2025
 Date d'affichage : 27 janvier 2025

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil Municipal : 11
- En exercice : 11
- Qui ont pris part à la délibération : 9

Objet de la délibération :

Demande subvention pour réparation de la voirie communale suite intempéries.

L'an deux mille vingt-cinq et le 30 janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Lucien VEYRE, Maire.

Présents : M. Michel CALVET - Mme Delphine de LAPARRA - M. Fabien GAMEL - M. Jean-Marie MOLINARIE - Mme Sandrine ROUQUIE - M. Jean-Claude TEYSSEDRE - Mme Hélène TURLAN - M. Claude VEYRE - M. Lucien VEYRE.

Absents excusés : Mme Sandra PEREZ. Mme FREEMAN Michèle

En application de l'article L. 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, Madame Delphine de Laparra a été désignée secrétaire de séance

M. le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que la Commune peut bénéficier de subventions au titre de la « Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux » (D.E.T.R.) pour aider au financement pour des réparations de voirie communale suite à intempéries.

Le coût des travaux tel qu'établi à partir du devis réalisé s'élève à la somme de 24 095.00 € H.T

Le plan de financement définitif s'établit comme suit :

Subvention DETR : 7 229.00 €
 Autofinancement Commune : 16 866.00€

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve ce projet, les devis et le plan de financement pour cette opération et autorise Monsieur le Maire à faire le nécessaire pour demander les aides et la réalisation du projet.

Acte rendu exécutoire
 après dépôt en Préfecture
 le 31/01/2025
 et publication ou notification
 du 31/01/2025

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Le Secrétaire de séance



[Signature]

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT de l'AVEYRON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA

Commune de FLORENTIN la CAPELLE**Séance du 30 janvier 2025**

Date de la convocation : 27 janvier 2025
Date d'affichage : 27 janvier 2025

Nombre de membres :

- Affiliés au Conseil Municipal : 11
- En exercice : 11
- Qui ont pris part à la délibération : 9

Objet de la délibération :

Approbation des statuts d'Aveyron
Ingénierie et nouvelles modalités
administratives pour les missions hors
cotisation annuelle.

L'an deux mille vingt-cinq et le 30 janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Lucien VEYRE, Maire.

Présents : M. Michel CALVET - Mme Delphine de LAPARRA - M. Fabien GAMEL - M. Jean-Marie MOLINARIE - Mme Sandrine ROUQUIE - M. Jean-Claude TEYSSÉDRE - Mme Hélène TURLAN - M. Claude VEYRE - M. Lucien VEYRE.

Absents excusés : Mme Sandra PEREZ. Mme FREEMAN Michèle.

En application de l'article L. 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, Madame Delphine de Laparra a été désignée secrétaire de séance

Vu le code général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5511-1 ;
Vu les statuts d'Aveyron Ingénierie tels qu'adoptés en assemblée générale Extraordinaire le 05/11/2024 ci-annexés ;

Considérant l'évolution des statuts d'AVEYRON Ingénierie, notamment sur les points suivants

- Simplifications administratives avec les adhérents ;
- Composition du Conseil d'Administration ;
- Attribution du Conseil d'Administration ;
- Rôle du directeur d'agence ;
- Commissions de travail thématiques entre élus.

Considérant que l'approbation de ces nouveaux statuts implique aujourd'hui une validation par l'assemblée délibérante, afin de rendre effective l'adhésion de notre commune à Aveyron Ingénierie dans le cadre des nouveaux statuts de l'agence et permettre ainsi à Aveyron Ingénierie de poursuivre son accompagnement auprès de notre structure.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Approuve** les statuts de l'agence technique départementale Aveyron Ingénierie tels qu'annexés à la présente délibération ;
- **Autorise** le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 31/01/2025

Accusé de réception en préfecture
012-211201033420250130-dl20250130003-DE
Reçu le 05/02/2025

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme,

Le Maire, ↑

Le Secrétaire de séance



[Signature]

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT de l'AVEYRON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA

Commune de FLORENTIN la CAPELLE**Séance du 30 janvier 2025**

Date de la convocation : 27 janvier 2025
Date d'affichage : 27 janvier 2025

Nombre de membres :
- Afférents au Conseil Municipal : 11
- En exercice : 11
- Qui ont pris part à la délibération : 9

Objet de la délibération :

**Renouvellement de la convention de prestation
de services pour les Animations de la Viadène
-2025/2026-**

L'an deux mille vingt-cinq et le 30 janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Lucien VEYRE, Maire.

Présents : M. Michel CALVET - Mme Delphine de LAPARRA - M. Fabien GAMEL - M. Jean-Marie MOLINARIE - Mme Sandrine ROUQUIE - M. Jean-Claude TEYSSEBRE - Mme Hélène TURLAN - M. Claude VEYRE - M. Lucien VEYRE.

Absents excusés : Mme Sandra PEREZ. Mme FREEMAN Michèle.

En application de l'article L. 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, Madame Delphine de Laparra a été désignée secrétaire de séance.

Dans le cadre d'un développement touristique commun, les communes de Florentin-la-Capelle, Huparlac, Saint-Amans-des-Côts et Saint-Symphorien-de-Thénières ont souhaité créer une dynamique au niveau de la pratique sportive et de la découverte du territoire en recrutant un animateur territorial ayant pour mission la mise en place, la coordination, la gestion et le développement d'un programme d'animations estivales et la création d'animations à valeur ajoutée pour le territoire.

Une convention de prestation de services a été prise entre les 4 communes. Cette convention avait été conclue pour une durée d'une année renouvelable par décision expresse des conseil municipaux des communes adhérentes.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que cette convention arrive à son terme le 16 janvier 2025.

Vu les dispositions du CGCT notamment l'article L.5111-1,

Vu la convention de prestation de services signée à compter du 17 janvier 2023 ;

Vu la délibération en date du 12 avril 2023 ;

Vu l'avenant à la convention de prestation de services en date du 21 octobre 2023

L'ensemble des membres de l'assemblée ayant pris connaissance de cette convention, Monsieur le Maire propose de la renouveler jusqu'au terme du contrat de projet, soit le

30 novembre 2026 inclus ; et sous réserve du renouvellement d'engagement de la part des trois autres communes adhérentes.

Les services et équipements concernés par l'exécution de cette prestation sont détaillés dans la convention jointe à la présente délibération.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de prolonger la convention de prestation de services pour les animations de la Viadène jusqu'au 30 novembre 2026.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 31/01/2025
et publication ou notification
du 31/01/2025

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits
Ont signé les membres présents
Pour extrait conforme,
Le Maire, Le Secrétaire de séance



REPUBLIQUE FRANCAISE
 DEPARTEMENT de l'AVEYRON
 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
Commune de FLORENTIN la CAPELLE

Séance du 30 janvier 2025

Date de la convocation : 27 janvier 2025
 Date d'affichage : 27 janvier 2025

Nombre de membres :
 - Afférents au Conseil Municipal : 11
 - En exercice : 11
 - Qui ont pris part à la délibération : 9

Objet de la délibération :

**Demande subvention pour la rénovation
thermique du bâtiment ex-école.**

L'an deux mille vingt-cinq et le 30 janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Lucien VEYRE, Maire.

Présents : M. Michel CALVET - Mme Delphine de LAPARRA - M. Fabien GAMEL - M. Jean-Marie MOLINARIE - Mme Sandrine ROUQUIE - M. Jean-Claude TEYSSÉDRE - Mme Hélène TURLAN - M. Claude VEYRE - M. Lucien VEYRE.

Absents excusés : Mme Sandra PEREZ. Mme FREEMAN Michèle

En application de l'article L. 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, Madame Delphine de Laparra a été désignée secrétaire de séance

M. le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que la Commune souhaite contribuer aux enjeux écologiques dans le cadre des orientations données par l'état et plus particulièrement dans la rénovation thermique des bâtiments communaux. A ce titre, la commune peut bénéficier de subventions

- « Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux » (D.E.T.R.),
- Aide du conseil départemental,
- Aide du conseil régional.

pour aider au financement ces travaux.

Le coût des travaux tel qu'établi à partir du devis réalisé s'élève à la somme de 130 436.89€ H.T.

Le plan de financement définitif s'établit comme suit :

DEPENSES HT

| | |
|---|-----------------------|
| Devis isolation extérieure | 53 410,50€ HT |
| Devis remplacement menuiseries (portes et fenêtres) : | 30 530.89€ HT |
| Devis isolation des combles : | 24 495.50€ HT |
| Panneaux rayonnants « intelligents » | 15 000,00€ HT |
| Programmation d'intermittence | 1 000,00€ HT |
| ECS thermodynamique | 6 000,00€ HT |
| TOTAL | 130 436,89€ HT |

RECETTES

| | |
|---------------------|-----------------------|
| ETAT 35 % | 45 652,91€ HT |
| Région 20% | 26 087,38€ HT |
| Département 25% | 32 609,22€ HT |
| Autofinancement 20% | 26 087,38€ HT |
| TOTAL | 130 436,89€ HT |

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve ce projet, les devis et le plan de financement pour cette opération et autorise Monsieur le Maire à faire le nécessaire pour demander les aides et la réalisation du projet.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 31/01/2025
et publication ou notification
du 31/01/2025

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Le Secrétaire de séance



REPUBLIQUE FRANCAISE
 DEPARTEMENT de l'AVEYRON
 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
Commune de FLORENTIN la CAPELLE

Séance du 30 janvier 2025

Date de la convocation : 27 janvier 2025
 Date d'affichage : 27 janvier 2025

Nombre de membres :
 - Afférents au Conseil Municipal : 11
 - En exercice : 11
 - Qui ont pris part à la délibération : 9

Objet de la délibération :

Choix de l'entreprise pour l'opération cœur de village.

L'an deux mille vingt-cinq et le 30 janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Lucien VEYRE, Maire.

Présents : M. Michel CALVET - Mme Delphine de LAPARRA - M. Fabien GAMEL - M. Jean-Marie MOLINARIE - Mme Sandrine ROUQUIE - M. Jean-Claude TEYSSÉDRE - Mme Hélène TURLAN - M. Claude VEYRE - M. Lucien VEYRE.

Absents excusés : Mme Sandra PEREZ, Mme FREEMAN Michèle

En application de l'article L. 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, Madame Delphine de Laparra a été désignée secrétaire de séance

M. le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que la commission travaux c'est réunie pour ouvrir les plis suite au dépôt de marché concernant les travaux « opération cœur de village.

Après l'examen des offres un rapport d'analyse a été établi.

Au vu des offres remises et des critères énoncés dans le règlement de la consultation, le candidat ALARY et Fils a été choisi.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la décision de la commission pour cette opération et autorise Monsieur le Maire à faire le nécessaire pour la réalisation du projet.

Acte rendu exécutoire
 après dépôt en Préfecture
 le 06/02/2025
 et publication ou notification
 du 06/02/2025

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Le Secrétaire de séance



REPUBLIQUE FRANCAISE
 DEPARTEMENT de l'AVEYRON
 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
Commune de FLORENTIN la CAPELLE

Séance du 30 janvier 2025

Date de la convocation : 27 janvier 2025
 Date d'affichage : 27 janvier 2025

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil Municipal : 11
- En exercice : 11
- Qui ont pris part à la délibération : 9

Objet de la délibération :

Tableau de financement cœur de village

L'an deux mille vingt-cinq et le 30 janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Lucien VEYRE, Maire.

Présents : M. Michel CALVET - Mme Delphine de LAPARRA - M. Fabien GAMEL - M. Jean-Marie MOLINARIE - Mme Sandrine ROUQUIE - M. Jean-Claude TEYSSÉDRE - Mme Hélène TURLAN - M. Claude VEYRE - M. Lucien VEYRE.

Absents excusés : Mme Sandra PEREZ. Mme FREEMAN Michèle

En application de l'article L. 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, Madame Delphine de Laparra a été désignée secrétaire de séance

M. le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le plan de financement concernant l'opération cœur de village et suite à la réception des derniers devis :

DEPENSES HT

| | |
|-------------------------------------|-----------------------|
| Monte-charge | 43 397.70€ HT |
| Séparatif assainissement eaux usées | 32 660.40€ HT |
| Aménagements espaces verts | 52 710.00€ HT |
| Aménagement voirie et patrimoine | 114 616.50€ HT |
| Cabinet d'étude MO | 6 712.50€ HT |
| TOTAL | 250 097.10€ HT |

RECETTES

| | |
|----------------------------|-----------------------|
| ETAT (hors assainissement) | 31 417.50€ HT |
| Région FRI | 21 000.00€ HT |
| Département 30% | 75 029.13€ HT |
| Autofinancement | 122 650.47€ HT |
| TOTAL | 250 097.10€ HT |

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve ce plan de financement
Proposé et autorise Monsieur le Maire à faire le nécessaire pour la réalisation du projet.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits
Ont signé les membres présents
Pour extrait conforme,

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 06/02/2025
et publication ou notification
du 06/02/2025

Le Maire,

Le Secrétaire de séance

